

## PROPOSITION DE DECRET

Sur le thème de « la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement.

### Développements

Personne ne doute de l'importance des années d'enfance et d'adolescence. Elles forment le futur de chacun. Les enfants et jeunes ont droit à une enfance et une jeunesse agréable et enrichissante.

Pourtant, beaucoup subissent des violences :

- Verbales : insultes, moqueries, rumeurs,....
- Physiques : on pousse, on pince, on oblige à certaines actions,.....
- Relationnelles : rejet, exclusion, on laisse certains enfants sur le côté .
- Matérielles : vols, on cache des objets, racket,.....
- Électroniques : via les SMS ou réseaux sociaux.

Une étude, réalisée dans 53 écoles de Wallonie et de Bruxelles, montre que 17,8 % des élèves ont déjà été victimes de violences. Plus d'un élève sur 20 se sent harcelé. Selon un sondage Ipsos mené en 2015 auprès de 2500 élèves du secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, 27% ont affirmé avoir déjà été harcelés sur internet.

Le harcèlement est un phénomène qui n'est pas toujours évident d'identifier alors qu'il touche beaucoup d'élèves. Il en existe partout, il prend juste des formes différentes selon l'âge de l'enfant. Par ailleurs, les garçons sont davantage impliqués et on constate que l'âge critique se situe fin des études primaires et début de l'enseignement secondaire.

Qu'entend-on par harcèlement ?

On retient 3 critères :

- avoir l'intention de nuire
- ces actes doivent être répétitifs
- il existe un déséquilibre de pouvoir entre le harceleur et le harcelé

On remarque également que les victimes en parlent très peu aux adultes. Parmi ceux qui en parlent : 50 % se dirigent vers leurs amis, 30 % vers leur famille. Voilà pourquoi il est urgent de prévoir des pistes pour aider les jeunes et leurs parents.

## Chapitre 1 Du champ d'application

### Article 1

Les dispositions de ce décret s'adressent à tous les établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, spécialisé, artistique et secondaire organisé par la Communauté française.

## Chapitre 2 L'information et la prévention

Article 2 : Les directions des écoles visées dans l'article 1 doivent organiser une journée d'information contre le harcèlement et le cyber-harcèlement. Les enseignants, aidés de personnes compétentes, assurent cette information par des jeux de rôles, des groupes de parole, des vidéos, des jeux didactiques.....

## Chapitre 3 Modèle de fonctionnement

### Article 3

Les enfants doivent pouvoir exprimer anonymement leurs inquiétudes personnelles, ou leurs témoignages par rapport à ce que vivent, subissent d'autres élèves. Une boîte à soucis doit être placée dans une pièce accessible à tous les écoliers afin que les enfants et jeunes puissent librement se confier sur l'harcèlement ou le cyber-harcèlement qu'ils vivent ou dont ils ont été témoins. Cette boîte est dépouillée régulièrement par un professeur, le directeur ou une personne de confiance.

Deux personnes, un homme et une femme, qui ont suivi une formation spécifique sur le sujet de harcèlement sont choisies dans tous les établissements concernés pour recevoir les enfants demandeurs.

### Article 4

Les écoles visées dans l'article 1 doivent afficher sur les murs, dans les journaux de classe les numéros utiles aux enfants, enseignants et parents au sujet de cette problématique du harcèlement.

Ecole et parents : 0800/95 580 - Assistance écoles : 0800/20 410 N° vert national «STOP Harcèlement» : 0808 /807 010 N° vert national « NET Ecoute » 0800/200 000 et le 112

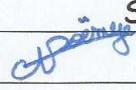
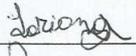
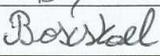
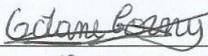
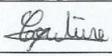
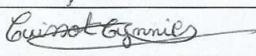
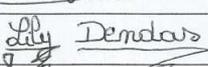
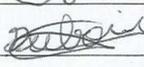
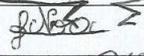
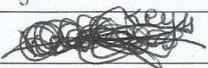
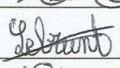
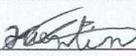
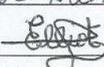
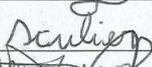
## Chapitre 4 L'évaluation

### Article 5

Des inspecteurs sont envoyés à l'improviste dans les établissements concernés afin de vérifier si la prévention, l'écoute sont bien organisées et pour évaluer ce qui a été fait en cas de problème rencontré.

Ecole communale de Vaudignies  
15 rue des écoles 7950 CHIEVRES

Titulaire : DUVIVIER Chantal  
[chantalduvivier@hotmail.be](mailto:chantalduvivier@hotmail.be)  
Direction : DEBRUXELLES Françoise  
[f.debruxelles@hotmail.com](mailto:f.debruxelles@hotmail.com)

Noms des élèves	Signatures
Andreadakis Noemye	
Baglio Lorianò	
Boucq Louis	
Boxstael Gwenegan	
Carion Victor	
Cornu Océane	
Couture Emma	
Cuissot Cynnìe	
Dendas Lily	
Depotter Julien	
Dubois Ethan	
Dumont Maiwen	
Duquesne Noa	
Godart Keyssana	
Lebrun Anna	
Lhoir lily	
Novellon Quentin	
Quensier Elliot	
Sculier Fabian	
Thys Elynn	
Vercruysse Célia	